

Paris, le 23 mars 2018

## DÉCLARATION DE LA PORTE-PAROLE DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

## **Comores / Mayotte**

La France exprime sa grave préoccupation et regrette vivement la mise en œuvre des mesures notifiées aux compagnies aériennes et maritimes de ne pas prendre à bord des ressortissants comoriens reconnus comme étant à Mayotte en situation illégale. Cette mesure a provoqué de fortes tensions dans le département de Mayotte. Le gouvernement français a entrepris dès la publication des premières mesures des démarches auprès des autorités comoriennes au niveau politique et diplomatique pour que soient rapportées sans délai ces mesures et le gel des transports résultant d'une décision unilatérale.

Le gouvernement français tient à réitérer sa détermination à préserver la sécurité des personnes et des biens à Mayotte et presse le gouvernement comorien de contribuer à la désescalade des tensions par la levée des restrictions à la circulation des personnes. La France renouvelle sa disponibilité à poursuivre activement le dialogue avec les Comores dans tous les domaines de notre coopération.